

## **Règlement du jeu concours « Vars Fête vos jeux » - Vars.com**

### **Article 1 : Société organisatrice :**

Office de tourisme de Vars dont le siège social est situé au Cours Fontanarosa - 05560 - Vars, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 8 au 14 Décembre 2014, du 29 Décembre 2014 au 04 Janvier 2015, du 23 février au 06 Mars 2015 et du 30 Mars au 7 Avril. L'opération est intitulée : « Vars Fête vos jeux » Vars.com.

Cette opération est accessible via la homepage : <https://www.vars.com> avec un re route vers le mini site :<http://www.vars.com/hiver/fr/vars-evenements/2015/vars-fete-vos-jeux/index.asp>

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de Office de tourisme de Vars, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : « [http :www.vars.com](http://www.vars.com) »

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Article 3 : Modalité de participation**

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se connecter au site internet « [http :www.vars.com](http://www.vars.com) »
  2. Cliquer sur le pavé « Vars fête vos jeux »
  3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :
- Le joueur doit impérativement remplir tous les champs du questionnaire
  - Le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle.
  - Le jeu débutera :
    - le 8 Décembre à partir de 10h00 et prendra fin le 14 Décembre 2014 à 16h00, heure française,
    - le 29 Décembre 2014 à partir de 10h00 et prendra fin le 4 Janvier 2015 à 16h00, heure française,
    - le 23 Février à partir de 10h00 et prendra fin le 6 Mars 2015 à 16h00, heure française,
    - le 30 Mars à partir de 10h00 et prendra fin le 7 Avril 2015 à 16h00, heure française,

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : "<https://www.vars.com>"

L'heure considérée sera l'heure de réception du bulletin de participation. Aucune participation postérieure ne sera traitée. En cas de litige, le bulletin de participation sera réputé avoir été adressé par le propriétaire de l'e-mail au nom duquel il aura été transmis.

Sera considérée comme nulle la participation des personnes ne remplissant pas les conditions prévues par les articles 2 et 3 du présent règlement, ou faite au-delà de la date et heure limite d'inscription.

### **Article 4 : Sélection des gagnants**

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Un participant parmi ceux ayant répondu entièrement au questionnaire sera tiré au sort par la société organisatrice le 15 Décembre à 9h00 pour le jeu du 8 au 14 Décembre 2014, le 05 Janvier à 9h00 pour le jeu du 29 Décembre au 4 Janvier 2015, le 7 Mars à 9h00 pour le jeu du 23 Février au 6 Mars, le 8 avril à 9h00 pour le jeu du 30 mars au 7 avril 2015.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

## **Article 5 : Dotations**

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

Pour la période du 8 au 13 Décembre 2014 :

- 10 Tee Shirt Logo Picture Organic Clothing

Pour la période du 29 Décembre au 4 Janvier 2015 :

- 1 séjour à Vars (en appartement 4 personnes – 7 nuits + 4 forfaits remontées mécaniques 6 jours valables sur le domaine de la Forêt Blanche-Vars Risoul) valable pour la saison d'hiver 2015-2016 (dates d'ouverture de la station)
- 1 masque de ski Aphex
- 1 Kit caméra Drift
- 1 paire de ski K2 potion 72 + fixations
- 1 tenue complète Picture Organic Clothing Homme + Bonnet Picture Organic Clothing + Gants Picture Organic Clothing

Pour la période du 23 Février au 6 Mars 2015 :

- 1 séjour à Vars (en appartement 4 personnes – 7 nuits + 4 forfaits remontées mécaniques 6 jours valables sur le domaine de la Forêt Blanche-Vars Risoul) valable pour la saison d'hiver 2015-2016 (dates d'ouverture de la station)
- 1 masque de ski Aphex
- 1 Kit caméra Drift
- 1 snowboard Ride
- 1 tenue complète Picture Organic Clothing Homme + Bonnet Picture Organic Clothing + Gants Picture Organic Clothing

Pour la période du 30 Mars au 7 Avril 2015 :

- 1 séjour à Vars (en appartement pour 4 personnes + 4 forfaits remontées mécaniques valables sur le domaine de Vars + 4 accès piscine) valable pour la saison d'été 2015 (dates d'ouverture de la station)
- 1 masque de ski Aphex
- 1 Kit caméra Drift
- 1 paire de ski K2 potion 74 + fixations

- 1 pack Picture Organic Clothing Homme : 1 sweat Picture Organic Clothing, 1 T-Shirt Picture Organic Clothing, 1 Board short Picture Organic Clothing, 1 paire de tong Picture Organic Clothing, 1 casquette Picture Organic Clothing

Prix généralement constatés :

Valeur unitaire séjour Hiver 2015-2016: 1228 € TTC

Valeur unitaire séjour Eté 2015: 687 € TTC

Valeur unitaire Tee shirt Picture Organic Clothing : 33 € TTC

Valeur unitaire masque Aphex : 80 € TTC

Valeur unitaire Kit Caméra Drift : 270 € TTC

Valeur unitaire paire de ski K2 potion 72 + fixations : 329,95 € TTC

Valeur unitaire tenue complète Homme Picture Organic Clothing (pantalon+veste+bonnet+gants) : 498 € TTC

Valeur unitaire snowboard Ride : 379 € TTC

Valeur unitaire tenue complète Femme Picture Organic Clothing (pantalon+veste+bonnet+gants) : 498 € TTC

Valeur unitaire paire de ski K2 potion 74 + fixations : 449.95 € TTC

Valeur unitaire pack Homme Picture Organic Clothing (sweat + T shirt + boardshort +1 paire de tongue + 1 casquette) : 246 € TTC

Chaque lot est nominatif.

#### **Article 6 : Acheminement des lots**

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les séjours (bons d'échanges) seront envoyés aux gagnants par email. Les gagnants devront contacter l'Office de tourisme pour confirmer leur date de séjour puis présenter les bons d'échanges à l'office de tourisme de Vars pour pouvoir bénéficier de leur gain.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur ils resteront définitivement la propriété de l'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

## **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Office de Tourisme - Cours Fontanarosa - 05560 - Vars

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

## **Article 8 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu « Vars fête vos jeux» implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à "<https://www.vars.com>" et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Vars fête vous jeux» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur.

De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

## **Article 9 : Dépôt du règlement**

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de Maître Robert VIGUIER, huissier de justice – rue Sénateur Bonniard – 05200 - EMBRUN – 04 92 43 07 74 – <http://viguier.etude-huissierdejustice.fr>. Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Office de Tourisme - Cours Fontanarosa - 05560 – Vars. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Le règlement est également disponible sur <http://www.vars.com> sur la page dédiée au jeu <http://www.vars.com/hiver/pdf/reglement.pdf>

## **Article 10 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Office de Tourisme - Cours Fontanarosa - 05560 – Vars.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

## **Article 11 : Litiges :**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Cours Fontanarosa - 05560 - Vars Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

## Annexe 1 : Mini site dédié au jeu « Vars fête vos jeux »

Vars fête vos jeux

**Vars**  
LA FORÊT BLANCHE

# VARS FÊTE VOS JEUX

Tout l'hiver, Rempli le formulaire  
et tente de gagner de nombreux lots!

Accueil  
Voir le règlement  
Nos partenaires

**Vars fête vos jeux**

Tout l'hiver, Vars vous fait jouer... Et vous fait gagner... C'est ce que l'on vous souhaite!  
3 grands Rendez-vous:

Le 13 décembre 2014  
Du 29 décembre 2014 au 4 Janvier 2015  
Du 23 Février au 4 Mars 2015  
Du 30 Mars au 07 Avril 2015

Remplissez le formulaire pour participer au tirage au sort pour gagner:

- Votre séjour à VARS
- Vos textiles PICTURE ORGANIC CLOTHING
- Votre paire de skis K2
- Votre snowboard RIDE
- Votre caméra DIRT
- Votre masque de ski APHEX

TENTEZ VOTRE CHANCE... ET PARTICIPEZ AU TIRAGE AU SORT...

Nom \*  
Prénom \*  
Code postal \*  
Email \*

VALIDER ✓

Office de Tourisme  
Tel : 04.92.46.51.31  
Fax : 04.92.46.56.54  
Mail : info@vars.com

## Annexe 2 : Pavé à partir de la home page <http://www.vars.com>

**Vars**  
LA FORÊT BLANCHE

# VARS FÊTE VOS JEUX

Tout l'hiver, Rempli le formulaire  
et tente de gagner de nombreux lots!